



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2012

N° 2012 - 01 - 27 - 04

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.)
ANIMATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES
GARDERIES EDUCATIVES
RESTAURATION SCOLAIRE
ACTUALISATION DES TARIFS

Le 27 janvier 2012 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2012

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT - M. FAUCONNET - Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA-BERMEJO - M. LHENRY – Mme. MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT - Mme MOREAU – M. CALLIOT – Mme GABREL – M. SMITH – Mme LEFORT – M. CHOUARD - Mme THILLY – Mme CORREIA – M. CARRASCO - M. BESSON.

<u>EXCUSES</u> :	Mme ROLLET	donne pouvoir à	Mme LELAY
	Mme GERARDIN	donne pouvoir à	M. BIAUX
	M. PERNET	donne pouvoir à	M. FENAT
	M. ANTUNES	donne pouvoir à	Mme CORREIA

ABSENTS : M. JOSEPH

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Procurations : 4

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. BESSON

4/ ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.)
ANIMATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES
GARDERIES EDUCATIVES
RESTAURATION SCOLAIRE
ACTUALISATION DES TARIFS

Il y a lieu d'actualiser les tarifs d'accès aux prestations d'animation en direction de la jeunesse proposées dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement et de la restauration scolaire décidés en 2010.

Il vous est proposé une augmentation des tarifs actuels de 2 % à compter du 1^{er} février 2012. Les nouveaux droits d'inscription entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

Les tarifs sont calculés sur les bases du quotient familial du foyer figurant sur l'avis d'imposition (revenus imposables). La grille des tranches de quotient familial utilisée par la Caisse d'allocations familiales a été actualisée en 2012. Ces évolutions ont été intégrées dans nos grilles tarifaires. Le calcul du quotient familial mensuel est égal au revenu imposable figurant sur le dernier avis d'imposition divisé par 12, auquel s'ajoutent les prestations familiales mensuelles, le tout divisé par le nombre de parts.

I - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ANIMATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

1/ Droits d'inscription :

→ ALSH Mercredis et petites vacances (année scolaire de septembre à juin)

	Fagnières		Extérieurs	
	2011	2012	2011	2012
1 enfant	19,10 €	19,50 €	26,50 €	27,00 €
2 enfants de la même fratrie		30,00 €		40,00 €
3 enfants de la même fratrie		45,00 €		54,00 €

→ ALSH Vacances d'été

	Fagnières		Extérieurs	
	2011	2012	2011	2012
1 enfant	8,50 €	8,70 €	11,70 €	12,00 €
2 enfants de la même fratrie	13,80 €	14,10 €	19,10 €	19,50 €
3 enfants de la même fratrie	17,00 €	17,40 €	26,50 €	27,00 €

→ Animations sportives et culturelles à la semaine en demi- journée : enfant de 12 à 17 ans

	2011	2012
Droits d'inscription	3,20 €	3,30 €

2/ Tarification à la journée :

ALSH : Vacances d'été - petites vacances – mercredis hors vacances scolaires

→ ALSH Maternel : enfants de - 6 ans scolarisés en école maternelle

Quotient Familial individuel	Fagniérots			
	2011		2012	
	Avec	Sans repas	Avec	Sans repas
0 à 361	8,21 €	4,88 €	8,37 €	5,86 €
362 à 418	8,60 €	5,20 €	8,77 €	5,30 €
419 à 477	9,17 €	5,46 €	9,35 €	5,57 €
478 à 570	9,72 €	5,89 €	9,91 €	6,01 €
571 à 646	10,12 €	6,26 €	10,32 €	6,39 €
647 et +	10,45 €	6,58 €	10,66 €	6,71 €

0 à 361	13,10 €	7,27 €	13,36 €	7,42 €
362 à 418	13,55 €	7,64 €	13,82 €	7,79 €
419 à 477	13,95 €	8,01 €	14,23 €	8,17 €
478 à 570	14,40 €	8,44 €	14,69 €	8,61 €
571 à 646	14,84 €	8,86 €	15,14 €	9,04 €
647 et +	15,41 €	9,45 €	15,72 €	9,64 €

→ ALSH : enfants et adolescents de 6 à 17 ans

Quotient Familial individuel	Fagniérots			
	2011		2012	
	Avec	Sans repas	Avec	Sans repas
0 à 361	9,17 €	5,78 €	9,35 €	5,90 €
362 à 418	9,61 €	6,21 €	9,80 €	6,33 €
419 à 477	10,18 €	6,52 €	10,38 €	6,65 €
478 à 570	10,63 €	6,74 €	10,84 €	6,87 €
571 à 646	11,19 €	7,27 €	11,41 €	7,42 €
647 et +	11,53 €	7,58 €	11,76 €	7,73 €

Quotient Familial individuel	Extérieurs			
	2011		2012	
	Avec	Sans repas	Avec	Sans repas
0 à 361	13,33 €	7,48 €	13,60 €	7,63 €
362 à 418	13,83 €	7,90 €	14,11 €	8,06 €
419 à 477	14,40 €	8,44 €	14,69 €	8,61 €
478 à 570	14,84 €	8,86 €	15,14 €	9,04 €
571 à 646	15,30 €	9,33 €	15,61 €	9,52 €
647 et +	15,64 €	9,70 €	15,95 €	9,89 €

Une somme de 1,70 € par jour et de 0,85 € par demi-journée (valeur au 1^{er} janvier 2011) au titre du contrat prestation de service pourra venir en déduction de ces tarifs, pour les allocataires des allocations familiales.

Pour la période des vacances, la valeur notifiée par le CAF au titre de "l'aide au temps libre" sera également déduite du montant de la participation financière des familles (4,80 € par jour pour les ALSH sans repas et 7,10 € par jour pour les ALSH avec repas, valeur au 1^{er} janvier 2011).

Une aide de 5 € par journée et de 2,50 € par demi-journée (valeur au 1^{er} janvier 2011) peut être accordée par la MSA aux allocataires percevant les prestations familiales. Ce montant pourra également être déduit de la facture.

Les tarifs sont applicables pour une inscription pour une semaine complète. Toute semaine commencée est due. En cas d'absence d'un enfant, une carence de deux jours peut être appliquée, sauf en cas de maladie et sur présentation obligatoire d'un certificat médical.

Un supplément de 6 € / nuitée pourra être appliqué pour les couchages pour compenser les frais de repas du soir et du petit déjeuner.

3/ Tarification à la demi-journée : Club du mercredi (ALSH des mercredis)

→ ALSH Maternel : enfants de - 6 ans scolarisés en école maternelle

Quotient Familial individuel	Fagniérots			
	2011		2012	
	Avec	Sans repas	Avec	Sans repas
0 à 361	5,51 €	2,54 €	5,62 €	2,59 €
362 à 418	5,74 €	2,71 €	5,85 €	2,76 €
419 à 477	5,90 €	2,81 €	6,02 €	2,87 €
478 à 570	6,13 €	3,03 €	6,25 €	3,09 €
571 à 646	6,29 €	3,18 €	6,42 €	3,24 €
647 et +	6,47 €	3,34 €	6,60 €	3,41 €

Quotient Familial individuel	Extérieurs			
	2011		2012	
	Avec	Sans repas	Avec	Sans repas
0 à 361	6,86 €	3,72 €	7,00 €	3,79 €
362 à 418	7,02 €	3,87 €	7,16 €	3,95 €
419 à 477	7,25 €	4,09 €	7,40 €	4,17 €
478 à 570	7,48 €	4,35 €	7,63 €	4,44 €
571 à 646	7,70 €	4,51 €	7,85 €	4,60 €
647 et +	7,98 €	4,78 €	8,14 €	4,88 €

→ ALSH : enfants et adolescents de 6 à 17 ans

Quotient Familial individuel	Fagniérots			
	2011		2012	
	Avec	Sans repas	Avec	Sans repas
0 à 361	6,08 €	2,97 €	6,20 €	3,03 €
362 à 418	6,29 €	3,18 €	6,42 €	3,24 €
419 à 477	6,47 €	3,34 €	6,60 €	3,41 €
478 à 570	6,58 €	3,45 €	6,71 €	3,52 €
571 à 646	6,86 €	3,72 €	7,00 €	3,79 €
647 et +	7,02 €	3,87 €	7,16 €	3,95 €

Quotient Familial individuel	Extérieurs			
	2011		2012	
	Avec	Sans repas	Avec	Sans repas
0 à 361	6,97 €	3,82 €	7,11 €	3,90 €
362 à 418	7,20 €	4,03 €	7,34 €	4,11 €
419 à 477	7,48 €	4,30 €	7,63 €	4,39 €
478 à 570	7,70 €	4,51 €	7,85 €	4,60 €
571 à 646	7,93 €	4,72 €	8,09 €	4,81 €
647 et +	8,16 €	4,93 €	8,32 €	5,03 €

4/ Animations sportives et culturelles pour les enfants de 12 à 17 ans en demi-journée (période de vacances scolaires) :

Tarifcation à la semaine pour des demi-journées de 13h30 à 17h30 heures maximum.

En plus du droit d'inscription :

	Tarifs 2011/ semaine	Tarifs 2012 / semaine
Tarif de base Fagniérots	18,00 €	18,40 €
Tarif de base Communauté d'Agglomération	21,00 €	21,50 €
Tarif de base Communauté d'Agglomération	24,00 €	24,50 €

5/ Stages thématiques : (en supplément du tarif de base)

Les adolescents de 12 à 17 ans (et dans la limite des places disponibles les enfants de 6 à 11 ans) participant aux ALSH pour une semaine entière ou aux animations sportives et culturelles peuvent s'inscrire à un stage thématique dans les conditions suivantes :

Option stage bowling (3 séances dans la semaine)	Prix pratiqué par le prestataire + 1 € pour le transport en bus Soit 15 € au 1 ^{er} janvier 2012
Option stage tir à l'arc (3 séances dans la semaine)	Prix pratiqué par le prestataire + 1 € pour le transport en bus Soit 12 € au 1 ^{er} janvier 2012
Option stage boxe (3 séances dans la semaine)	Prix pratiqué par le prestataire + 1 € pour le transport en bus Soit 12 € au 1 ^{er} janvier 2012

II - PERI-SCOLAIRE : GARDERIES EDUCATIVES DU MATIN

2010/2011

A. Arrivée à 7 h 30 :

<u>Fréquentation « occasionnelle »</u> Présence / mois < 10	<u>Fréquentation « permanente »</u> Présence/mois = ou > 10
1 ^{er} enfant par jour : 2,68 €	1 ^{er} enfant par mois : 21,22 €
Par jour à compter du 2 ^{ème} enfant : 2,11 €	Par mois à compter du 2 ^{ème} enfant : 18,03 €
Par jour à compter du 3 ^{ème} enfant : 1,60 €	Par mois à compter du 3 ^{ème} enfant : 14,83 €

B. Arrivée après 8 h 30 :

<u>Fréquentation « occasionnelle »</u> Présence / mois < 10	<u>Fréquentation « permanente »</u> Présence/mois = ou > 10
Tout enfant : 1,08 € / jour	Tout enfant : 12,21 € / mois

2012

La grille tarifaire fait l'objet d'une simplification en raison de la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion de la facturation.

7 h 30- 9 h 00 :

Fréquence	
Occasionnelle / jour	Permanent / mois
2,70 €	22,00 €

III - RESTAURATION SCOLAIRE

1/ Fréquentation "permanente"

* *Inscription à l'année quelque soit le nombre de jours de fréquentation hebdomadaire.*

2011

Quotient Familial individuel	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
0 à 361	3,88 €	3,02 €	2,08 €
362 à 418	4,28 €	3,36 €	2,30 €
419 à 477	4,46 €	3,53 €	2,61 €
478 à 570	4,64 €	3,71 €	2,83 €
571 à 646	4,80 €	3,88 €	3,02 €
647 et +	4,99 €	4,06 €	3,18 €

2012

Quotient Familial individuel	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
0 à 361	3,96 €	3,08 €	2,12 €
362 à 418	4,37 €	3,43 €	2,35 €
419 à 477	4,55 €	3,60 €	2,66 €
478 à 570	4,73 €	3,78 €	2,89 €
571 à 646	4,90 €	3,96 €	3,08 €
647 et +	5,09 €	4,14 €	3,24 €

2/ Fréquentation "occasionnelle"

* *au ticket*

5,05 € le repas (Vente de tickets cantine en mairie)
Proposition 2012 : 5,15 € soit le carnet de 10 : 51,50 €

Pour l'ensemble des activités d'animations jeunesse, périscolaire et pour la restauration scolaire, les inscriptions seront prises en fonction des capacités d'accueil et la priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission des finances,
VU l'avis favorable de la commission éducation / jeunesse,
OUI l'exposé qui précède

ADOpte les tarifs décrits ci-dessus pour l'accueil de loisirs sans hébergement, les animations sportives et culturelles, la garderie éducative du matin et la restauration scolaire.

Résultat du vote :

- Voix pour : **28**

- Voix contre : -

- Abstentions : -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX